



Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Septembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 27 Septembre 2018 sous la présidence de Franck NOEL-BARON, maire. Jean Paul PASCAL nous rejoint en cours de conseil. Nicolas PORTAL est excusé.

1. Aide au ramassage scolaire

Sandrine Roux et Julien Vizade sortent de la salle et ne participent ni au débat ni au vote.

Depuis la rentrée scolaire 2018, les familles des enfants scolarisés en maternelle et en primaire doivent s'acquitter d'une partie des frais de ramassage scolaire qui auparavant était subventionnée par la Communauté des Communes. Afin de maintenir un pouvoir d'achat trop souvent amputé, le conseil décide à l'unanimité des 8 voix présentes, de supporter cette dépense, soit 50 par enfant.

Le conseil rappelle qu'il reconduit comme chaque année l'aide aux sports ou à la culture à hauteur de 50 € par an pour tous les enfants de moins de 18 ans et pour tous les habitants, ainsi que le taxi du jeudi matin, toujours à disposition des habitants.

2. Attribution des lots des travaux de réaménagement de la Mairie

Le conseil a décidé il y a quelque temps, de réaménager la mairie, notamment pour créer un espace pour les archives qui sont actuellement stockées au grenier donc difficilement accessible. La commission d'appel d'offre s'est tenue juste avant le conseil pour l'étude des différentes offres sur les 7 lots proposés. Le maire propose donc de voter pour valider les différentes entreprises retenues, qui sont toutes des entreprises locales :

Les entreprises suivantes ont été retenues pour ces différents lots les moins disants :

Lot n°1	Maçonnerie :	Ets PAYAT	= 9 900.00 € HT
Lot n°2	Menuiseries extérieures-Menuiseries intérieures.	Ets VALENTIN	= 18 826.38 € HT
Lot n°3	Plâtrerie- Peinture.	Ets LAFONT	= 12 935.18 € HT
Lot n°4	Electricité – chauffage	Ets CHOPY	= 10 782.00 € HT
Lot n°5	Plomberie	Ets CHOPY	= 1 515.00 € HT
Lot n°6	Sols PVC	SOL & PLUS	= 1 676.30 € HT
Lot n°7	Mobilier de bureau :	Offre infructueuse.	

Ce dernier lot sera attribué plus tard lorsque l'aménagement sera terminé ainsi nous verrons mieux les besoins en mobilier en fonction des anciens meubles récupérés.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité (9 votes)

3. Attribution du marché pour le changement des fenêtres sur le site de l'Abbaye Futur «Bâtiments des associations».

Les fenêtres et certaines portes des bâtiments du site de l'abbaye doivent être remplacées, celles des 2 salles d'école et celles du logement locatif au-dessus de l'école. Un futur projet de salle des associations pouvant voir le jour dans la grande salle de l'école. Le conseil municipal valide les devis de l'ETS VALENTIN pour une somme totale de 29 421 € TTC.

Le maire nous informe qu'une aide au titre des économies d'énergie va être demandée et le conseil l'autorise à demander à bénéficier des certificats d'économies d'énergies (CEE) par l'intermédiaire de la CCRHA.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité (9 votes)



Mairie de Chanteuges
43300 Chanteuges
tél. : 04 71 74 02 87
Fax : 04 71 74 01 06
mairie.chanteuges@wanadoo.fr

4. Autorisation pour l'achat d'un terrain pour la station d'épuration

Alain Chazal sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal décide de modifier le lieu d'implantation de la station d'épuration suite à des désaccords entre les différentes parties (commune, fermier, propriétaire). Le terrain initialement retenu et appartenant à M. GALLAUD n'est plus d'actualité.

Après avoir étudié la faisabilité du projet sur une nouvelle parcelle notamment au niveau des dénivelés, le maire propose l'acquisition d'un terrain appartenant à Patrick Chazal d'une superficie de 7184 m² (soit moins grande que la parcelle originelle) pour un prix du m² identique à celui proposé au propriétaire de la première parcelle ce qui fait un prix d'acquisition à 28 736 Euros.

Le conseil autorise donc le maire à signer l'acte notarié

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité (8 votes)

5. Convention relative à l'indemnisation du fermier suite à l'achat d'une parcelle pour STEP.

Lorsqu'on achète une parcelle, le fermier qui exploite cette parcelle doit être indemnisé selon « le protocole relatif à l'indemnisation des exploitants agricoles évincés lors d'acquisitions foncières » signé par la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire ;

Cette indemnisation dépend de la surface, de la marge brute de l'exploitation et de la culture présente sur cette parcelle, pour ce terrain elle s'élève à 4 555 Euros.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité (9 votes)

6. Décisions modificatives sur le budget principal de la commune.

1°) Vu que les deux cotisations 2017 et 2018 de l'assurance statutaire ont été payées en 2018, il y a lieu de retirer 5 000 € au compte des dépenses imprévues et de les affecter au compte charges de personnel.

2°) Vu la prise en compte de travaux en dépenses investissements, il y a lieu de retirer 30 000 € au compte terrains nus et de les imputer aux comptes Bâtiment communal/constructions pour 15 000 € et au compte aménagement mairie/installations pour 15 000 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité (9 votes)

7. Révision de la participation de l'employeur à la mutuelle PREVOYANCE

Le maire rappelle aux conseillers que depuis 2012, la participation est de 10 € brut par agent à temps plein, il propose donc de faire évoluer cette aide car la cotisation de la mutuelle a beaucoup augmenté durant ces six dernières années. Le conseil décide donc à l'unanimité de réévaluer cette participation à 20 € par mois brut par agent pour un temps complet. A ce jour 2 agents cotisent à cette mutuelle Prévoyance.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité (10 votes)

8. Validation de la numérotation des rues de Chanteuges

Après avoir validé des noms des rues de la commune et prévu la remise commentée de l'adressage par La Poste, le Maire propose aux conseillers de valider le fichier de la numérotation des rues de CHANTEUGES proposé par les agents de La Poste en corrélation avec le travail réalisé par Annie Page.

Le conseil municipal valide le fichier de la numérotation des rues de la commune et valide la commande des plaques des numéros de rues selon les modèles déterminés.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité (10 votes)

Annie Page et Sandrine Roux